

**NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 NOVEMBRE 2025**

(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

Cette note constitue une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Intercommunale AIDE. Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2025. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025.
2. Approbation du plan stratégique 2026-2028.
3. Remplacement et désignation d'administrateurs.
4. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 6 octobre 2025 et du Conseil d'administration du 13 octobre 2025.
2. Intercommunale AQUALIS. Assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2025. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1. Approbation de procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée générale
2. Plan stratégique et financier 2026-2028 : Adoption
3. Intercommunale C.A.H.C. - Centre d'Accueil "Les Heures Claires". Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2025. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1. Désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025- 18h00 ;
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025 – 19h30 ;
4. Approbation du plan financier triennal 2026-2027-2028.
4. Intercommunale IMIO. Assemblée générale ordinaire du 1er décembre 2025. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1. Point sur le plan stratégique ;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2026.
5. Intercommunale INTRADEL. Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2025. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1. Stratégie - Plan stratégique 2026-2028 (et budget associé) - Adoption
2. Conseil d'administration - Rémunération - Administrateurs
a. Recommandation du Comité de rémunération
b. Décision
3. Conseil d'administration - Rémunération - Président
a. Recommandation du Comité de rémunération
b. Décision
4. Conseil d'administration - Rémunération - Vice-président
a. Recommandation du Comité de rémunération
b. Décision
5. Bureau exécutif - Rémunération - Membres
a. Recommandation du Comité de rémunération
b. Décision
6. Comité d'Audit - Rémunération - Membres
a. Recommandation du Comité de rémunération
b. Décision
7. Administrateurs - Démissions/nominations

6. Intercommunale NEOMANSIO. Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2025. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: 1. Plan stratégique 2026 – 2027 – 2028 : Examen et approbation ;
2. Propositions budgétaires 2026 – 2027 – 2028 : Examen et approbation ;
3. Maintien des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération à la suite du renouvellement des instances ;
4. Lecture et approbation du procès-verbal.*
7. Enseignement fondamental. Organisation annuelle 2025/2026.
Synthèse: Il s'agit d'arrêter l'organisation annuelle de l'enseignement fondamental communal.
8. Centre public d'action sociale. Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2025. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver la deuxième modification budgétaire du CPAS pour l'exercice 2025. Au service ordinaire, le montant de l'intervention communale est augmenté de 100.000,00 EUR et le crédit spécial de recettes est diminué de 228.039,55 EUR. Au service extraordinaire, les réformations décidées le 26 juin 2025 et portant sur la modification budgétaire n° 1 n'ont pas été intégrées en comptabilité mais ont fait l'objet d'adaptations en modification budgétaire n° 2.
9. Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public
*Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'adopter un nouveau règlement afin d'actualiser certaines dispositions du précédent règlement relatif aux marchés, et notamment :
- d'adapter le lieu d'implantation du marché (Place Royale et Parc de Sept Heures) et de déléguer au Collège la compétence d'en modifier ultérieurement l'emplacement;
- de supprimer le sous-titre « Tarif des emplacements » de l'article 1er et de renvoyer, pour cette matière, au règlement-redevance visé à l'article 23 (notamment pour l'indexation);
- de permettre l'application du règlement, que la commune assure elle-même la gestion des marchés ou qu'elle en confie l'organisation à un concessionnaire;
- d'introduire une disposition imposant aux commerçants de proposer des produits de qualité, en adéquation avec l'esprit du marché, afin d'en préserver l'attrait et l'image positive de la Ville de Spa.*
10. Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'adopter un nouveau règlement qui modifie le règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public. Selon le précédent règlement, les fêtes foraines publiques devaient être organisées sur le parking de la gare, il est proposé de modifier le lieu d'implantation pour organiser ces fêtes foraines sur la Place royale et dans le Parc de Sept Heures.
11. Demande de permis unique (classe II) introduite par la Ville de Spa en vue de l'aménagement du lac de Warfaaz et ses infrastructures connexes, la régularisation de permis pour une piste d'accès au chantier construite en 2023 et un décret voirie sur les biens sis à Spa, Avenue Amédée Hesse, cadastrés division unique, section L n° 930 b, 930 c, 948 f et sections H et C domaine public, ainsi que sur un bien sis à Jalhay, Route du Lac de Warfa, cadastré division 2, section C n° 925 e. Modifications de voirie communale.
Synthèse: Conformément au Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et selon la procédure établie dans le Code de l'Environnement, il est demandé au Conseil communal, dans le cadre de la demande de permis unique classe II, de marquer son accord sur les modifications de la voirie communale dénommée Avenue Amédée Hesse et ce, conformément aux plans joints à la demande de permis sous l'annexe 8.3 et référencés « FK_07_E, indicé E et daté du 07/12/2022 », « FK_06_E, indicé E et daté du 07/12/2022 » et « FK_08, indicé E et daté du 07/12/2022 » .

12. Restauration du Lac de Warfaaz : barrage, déversoir, bassin, décanteur, berges et aménagement des abords. Convention de coopération entre la Ville et la SPI.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention de coopération à conclure avec la SPI dans le cadre de la restauration du Lac de Warfaaz. Cette coopération interviendra de la passation du marché de travaux jusqu'à la réception définitive des travaux.
13. Déclaration de politique communale du logement.
Synthèse: L'article 187 du Code wallon de l'habitation durable (logement) stipule, entre autres, que les communes élaborent une déclaration de politique du logement déterminant les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en oeuvre le droit à un logement décent. Il est demandé au Conseil communal d'approuver la déclaration de politique communale du logement.
14. Redevance pour le stationnement de véhicules à moteur (à l'exception des véhicules à deux roues) sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique. Années 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé d'adapter le règlement-redevance en matière de stationnement pour inclure les quatre nouveaux emplacements de stationnement limité à 30 minutes situés dans la rue du Fourneau, à l'arrière de la Bobeline, et pour inclure les riverains de la rue Alphonse Jacques dans la liste des personnes pouvant bénéficier d'une carte communale de stationnement.
15. Gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages. Arrêt du coût-vérité pour l'année 2026.
Synthèse: Le coût-vérité doit être compris entre 95 % et 110 % pour l'exercice 2026. Il est proposé de fixer ce taux à 104% (taux calculé sur une prévision de 786.028,69 EUR de recettes et 757.498,77 EUR de dépenses).
16. Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés. Exercice 2026.
Synthèse: Il est proposé d'adopter le règlement relatif à la taxe sur les déchets ménagers pour l'exercice 2026. Les taux sont inchangés par rapport à ceux de l'exercice 2025. La partie forfaitaire de la taxe n'inclut désormais plus la fourniture d'un rouleau de sacs PMC à chaque ménage. Une réduction de 50,00 EUR sur la partie forfaitaire de la taxe est accordée aux ménages dont un membre bénéficie du revenu d'intégration sociale (RIS) ou de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou dont les membres se trouvent dans des conditions de revenus similaires. Le service minimum est augmenté d'un rouleau de dix sacs de 60 litres pour les ménages avec un enfant de moins de trois ans. Le service minimum sera également augmenté, sur production d'une attestation médicale, de 250 kg de déchets résiduels (ou de cinq rouleaux de dix sacs de 60 litres) pour les ménages dont un membre souffre d'incontinence ou suit une dialyse à domicile.
17. Taxe sur l'entretien des égouts. Exercices 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé de renouveler, pour les exercices 2026 à 2031, le règlement établissant une taxe sur l'entretien des égouts. Le taux est fixé à 50,00 EUR par bien immobilier. Le taux est indexé chaque année. Une réduction de 50% est accordée aux ménages dont le logement est équipé d'un système d'épuration individuelle ainsi qu'aux ménages dont un membre bénéficie du revenu d'intégration sociale (RIS) ou de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou dont les membres se trouvent dans des conditions de revenus similaires.
18. Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés et/ou délabrés. Exercices 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé de renouveler, pour les exercices 2026 à 2031, le règlement établissant une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés et/ou délabrés. Le taux est fixé à 300,00 EUR par mètre courant de façade multiplié par le nombre de niveaux inoccupés et/ou délabrés (avec un taux réduit pour les deux premiers exercices d'imposition). Le taux est indexé chaque année. Une exonération est prévue pour les immeubles en travaux moyennant le respect de certaines conditions, pour les immeubles pour lesquels les contribuables démontrent que l'inoccupation ou l'état de délabrement est indépendant de leur volonté, pour les immeubles ayant fait l'objet d'une mutation de propriété au cours des six derniers mois, et enfin pour les immeubles appartenant à un pouvoir public ou à un organisme d'utilité publique.

19. Redevance sur l'occupation du domaine public par les loges foraines et les loges mobiles. Années 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé de renouveler, pour les années 2026 à 2031, le règlement établissant une redevance sur l'occupation du domaine public par les loges foraines et les loges mobiles. Les modalités sont similaires à celles du règlement actuel. Les taux seront toutefois dorénavant indexés chaque année.
20. Redevance sur la délivrance de documents administratifs et les prestations administratives (mobilité). Années 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé d'adopter, pour les années 2026 à 2031, un règlement établissant une redevance sur la délivrance des autorisations d'occupation et des arrêtés de police. Les montants sont forfaitaires et indexés chaque année. Les opérateurs des réseaux publics sont exonérés de la redevance de même que les redevables déjà soumis à la redevance sur l'organisation de manifestations et d'événements sur le domaine public.
21. Redevance sur l'occupation de la voie publique par des dispositifs de chantier. Années 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé de renouveler, pour les années 2026 à 2031, le règlement établissant une redevance sur l'occupation de la voie publique par des dispositifs de chantier. Le taux est de 0,25 EUR/m²/jour (à partir du premier jours d'occupation). Le taux sera indexé chaque année.
22. Subventions 2025. Liste n° 8.
Synthèse: Il est proposé de répartir une enveloppe de 11.175,00 EUR entre plusieurs associations membres du Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont.
23. Séance du Conseil communal du 9 octobre 2025. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Pas de changements par rapport à la version envoyée aux conseillers communaux le 14 octobre.
24. Communications.
*Synthèse: - Arrêté ministériel (02/10) approuvant les règlements-redevances adoptés par le Conseil communal le 4 septembre 2025.
- Arrêté ministériel (02/10) approuvant les règlements-taxes adoptés par le Conseil communal le 4 septembre 2025.
- Zone de police des Fagnes. Arrêté du Gouverneur (30/09) approuvant le montant adapté de la dotation communale pour l'exercice 2025.
- Zone de secours Vesdre-Hoëgne & Plateau. Arrêté du Gouverneur (02/10) approuvant le montant adapté de la dotation communale pour l'exercice 2025.
- Courrier de la tutelle (06/10) informant la Ville que la décision de modifier le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal est exécutoire.
- Arrêté ministériel (13/10) approuvant la souscription de parts au capital de l'AIDE pour les travaux d'égouttage des rues Jean Gérardy et de l'Hôtel de Ville.
- Budget communal de l'exercice 2025. Modification budgétaire n° 2. Rectification des chiffres du service extraordinaire.
- Asbl CSW (Centre sportif de Warfaaz). Proposition d'un vérificateur aux comptes. Décision du Collège communal (21/10).*